

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je(nous) soussigné(s) ⁽¹⁾ : Monsieur Madame Monsieur et Madame Indivision Personne morale : n° SIRET _____ Nom et prénom du représentant légal _____NOM ou DÉNOMINATION SOCIALE : _____ PRÉNOM : _____
(En majuscules) Nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves - Nom juridique pour les indivisions

NOM DE FAMILLE (de naissance) : _____

NÉ(E) LE : _____ (JJ/MM/AAAA) À _____ DÉPT. _____ PAYS _____

NOM/Prénom du conjoint ou partenaire du PACS _____ NÉ(E) LE _____ À _____

ADRESSE COMPLÈTE N° _____ RUE _____

COMPLÉMENT D'ADRESSE _____

COMMUNE _____ CODE POSTAL _____ VILLE _____

N° DE TÉLÉPHONE : DOMICILE _____ PORTABLE _____ E-MAIL _____

RÉGIME FISCAL ⁽¹⁾ : IR Autre : _____STATUT FISCAL ⁽¹⁾ : Résident fiscal français Non résident fiscal français - Pays de résidence fiscale : _____LE SOUSCRIPTEUR EST-IL DÉJÀ ASSOCIÉ D'UNE SCPI GERÉE PAR AEW Ciloger ? ⁽¹⁾ Oui Non

Situation familiale ⁽¹⁾	Capacité juridique ⁽¹⁾	Profession ⁽¹⁾ ne pas omettre de compléter la profession exacte en sus de la catégorie professionnelle
<input type="checkbox"/> Marié(e) communauté <input type="checkbox"/> Marié(e) séparation de biens <input type="checkbox"/> Marié(e) communauté universelle <input type="checkbox"/> PACS régime légal <input type="checkbox"/> PACS régime indivision	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Mineur(e) sous administration légale <input type="checkbox"/> Mineur(e) sous contrôle judiciaire	<input type="checkbox"/> Majeur(e) <input type="checkbox"/> Majeur(e) incapable <input type="checkbox"/> Mineur(e) sous administration légale <input type="checkbox"/> Mineur(e) sous contrôle judiciaire <input type="checkbox"/> Agriculteur(trice) <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Commerçant(e) <input type="checkbox"/> Employé(e) <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Sans profession Préciser la profession exacte ⁽²⁾ _____

► Reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, du document d'informations clés, des derniers rapport annuel et bulletin trimestriel et des conditions d'acquisition des parts appelées au verso.

► Suis(sommes) informé(s) que la Société de Gestion ne garantit ni la revente des parts, ni le remboursement des sommes investies.

► Déclare(ons) souscrire à _____ parts de la société PIERRE PLUS pour la somme globale de _____ euros.

► Régle(ons) la souscription par ⁽¹⁾ : Chèque N° _____ tiré sur _____ à l'ordre de la SCPI PIERRE PLUS. Achat à crédit auprès de la Banque _____ pour un montant de _____ euros.

► Demande(ons) que le règlement des revenus attachés aux parts, objet de la présente souscription, soit porté au crédit du compte dont les coordonnées figurent sur le IBAN/BIC joint. (À joindre impérativement).

 À mon ordre À l'ordre de : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

en qualité de ⁽¹⁾ : Usufruitier Autre (À préciser) : _____

► Déclare(ons) dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) » être informé(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

► Autorise AEW Ciloger, à m'adresser par courrier électronique et/ou par SMS des informations sur la SCPI PIERRE PLUS. ⁽¹⁾ Oui Non

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la société de gestion dans le respect du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit RGPD (le « Règlement »). Le traitement a pour finalité l'exécution de votre souscription au capital de la SCPI dans les conditions prévues par la réglementation applicables aux SCPI. Dans l'hypothèse où ces données ne seraient pas fournies, la société de gestion ne sera pas en mesure d'enregistrer votre souscription au capital de la SCPI. Les données personnelles sont conservées par la société de gestion pendant la durée de votre souscription au capital de la SCPI augmentée des délais de prescription légale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ces données personnelles, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, dans les conditions prévues par le Règlement. Toutes les informations relatives à RGPD sont disponibles sur le site internet d'AEW Ciloger : aewciloger.com.

Le responsable du traitement est : Monsieur Serge BATAILLIE - Délégué à la Protection des Données (DPO) - AEW Ciloger - 22 rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris.

Fait à _____ Le _____ en 4 exemplaires dont l'un reste en ma(notre) possession.

Signature(s) ⁽³⁾ précédée(s) de la mention manuscrite : « Bon pour souscription à (nombre en toutes lettres) parts ».

(1) Cocher la case correspondante / (2) Mention obligatoire / (3) Signatures de toutes les parties en cas de souscription indivise, de démembrement ou par des personnes mariées sous le régime de la communauté

À REMPLIR UNIQUEMENT SI LA SOUSCRIPTION RÉSULTE D'UN ACTE DE DÉMARCHAGE (cf. informations au verso)

Je soussigné _____, reconnais avoir souscrit aux parts de la SCPI PIERRE PLUS : après que (nom, adresse professionnelle et numéro d'enregistrement) « le démarcheur » _____

_____, agissant pour le compte de (nom, adresse et numéro d'enregistrement de l'établissement financier ayant mandaté le démarcheur) _____

_____, ait rempli l'ensemble des obligations lui incombant, telles que rappelées au verso – dans ce cas, la signature du bulletin de souscription ci-dessus, ainsi que le versement des fonds y afférents, ne pourront intervenir que quarante-huit heures minimum après la signature du présent encadré – et déclare avoir été mis en mesure d'exercer le délai de réflexion issu de l'article L.341-16 IV du Code monétaire et financier.

Fait à _____ Le _____ Signature(s) ⁽³⁾

CADRE RÉSERVÉ À AEW Ciloger

Code associé

Date de naissance

CADRE RÉSERVÉ À L'INTERMÉDIAIRE

À compléter obligatoirement

Nom du Conseiller :

Téléphone du Conseiller :

Adresse e-mail du Conseiller :

Établissement :

N° d'agence domiciliaire ou nom du bureau :

N° de client bancaire obligatoire :

N° de personne Client :

Département : _____

DATE - CACHET - VISA :

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable

régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, L.231-1 et suivants du Code de commerce, L.214-86 et suivants, L.231-8 et suivants du Code Monétaire et Financier et par les textes subséquents et les articles 422 - 189 à 422 - 236 et suivants du RG AMF.

Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS - R.C.S. 382 886 323 PARIS

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif - Capital social effectif au 31/12/2017 : 370 848 280 €

Capital statuaire : 400 000 000 € - 500 000 000 € à partir du 1^{er} janvier 2019

Société de Gestion : AEW Ciloger - Société par Actions Simplifiée au capital de 828 510 € (agrément AMF n° GP 07000043 en date du 10 juillet 2007, agrément AIFM en date du 24 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE)

Bureaux - Administration : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS - Téléphone : 01 78 40 53 00 - www.aewciloger.com

Adresse postale : 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 PARIS Cedex 8

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°04-26 en date du 21 septembre 2004 ; l'Autorité des marchés financiers ne portant par ailleurs aucune appréciation sur l'opportunité de la présente souscription. La notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers a été publiée au bulletin des annonces légales obligatoires en date du 17 juillet 2017.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

- ▶ **Date d'ouverture de la souscription** : la SCPI ayant opté pour la variabilité de son capital, la Société de Gestion n'acceptera plus de souscription lorsque le capital social statuaire sera atteint, sauf pour compenser les retraits.
- ▶ **Jouissance des parts** : le souscripteur de parts acquiert la jouissance des parts au 1^{er} jour du septième mois suivant celui au cours duquel la souscription est réalisée.
- ▶ **Prix de souscription** :

Valeur nominale d'une part	610,00 €
Prime d'émission	488,00 €
Prix de souscription pour une part	1 098,00 €
- ▶ **Commission de souscription par part** : 9,25% TTC, soit 101,57€, prélevée sur la prime d'émission (montant TTC exprimé en fonction du taux de TVA en vigueur). Au titre de la commission de placement sur le marché primaire, la Société de Gestion rétrocède au réseau CAISSE D'ÉPARGNE une commission de 4% TTI (Toutes Taxes Incluses) des montants souscrits plus une commission récurrente de 1% TTI des loyers encaissés par la SCPI (taux applicable à la signature du présent bulletin et exonérés de TVA selon la réglementation en vigueur).
- ▶ **Minimum de souscription** : deux (2) parts pour tout nouvel associé.
- ▶ **Modalités de règlement** : le règlement s'effectue en numéraire, par chèque à l'ordre de la SCPI PIERRE PLUS, au moment de la souscription pour la totalité du prix d'émission des parts (nominal et prime d'émission).
- ▶ **Lieux de souscription** : les souscriptions et versements sont reçus auprès des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants partenaires d'AEW Ciloger, des guichets et agences du réseau CAISSE D'ÉPARGNE ou de la Société de Gestion AEW Ciloger.
- ▶ **Clients non résidents** : l'acquisition de parts de la SCPI PIERRE PLUS n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques qui, en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à AEW Ciloger des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits. Les informations relatives à la SCPI PIERRE PLUS publiées par AEW Ciloger ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat de parts par des ressortissants ou résidents de certains pays, dont notamment les Etats-Unis d'Amérique.

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour les personnes physiques :

- ▶ copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- ▶ s'il y a lieu : convention d'indivision, convention sous seing privé ou notarié de démembrement, autorisation d'achat du juge des tutelles, extrait de délibération du conseil de famille, attestation signée du partenaire de PACS précisant le caractère indivis ou non des parts...
- ▶ un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les associés souscrivant en direct auprès de AEW Ciloger,
- ▶ un IBAN/BIC pour le règlement des revenus de distribution.

Pour les personnes morales :

- ▶ copie des statuts à jour certifiée conforme,
- ▶ extrait KBIS datant de moins de trois mois,
- ▶ pour les associations, un exemplaire du Journal Officiel où a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'État dans le cas d'associations reconnues d'utilité publique,
- ▶ justificatif du pouvoir du signataire (extrait certifié conforme du procès-verbal de l'organe compétent ou procuration éventuelle du mandataire social),
- ▶ copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du signataire,
- ▶ un IBAN/BIC pour le règlement des revenus de distribution.

Pour les achats à crédit : joindre une copie de l'offre de crédit définitive acceptée et signée par les parties au contrat.

Il est rappelé que l'inscription de la souscription sur le registre des associés est subordonnée :

- ▶ au fait que le bulletin de souscription soit conforme et correctement complété et signé par le (les) souscripteur(s) ;
- ▶ à la libération intégrale du prix d'acquisition des parts (valeur nominale et prime d'émission) ;
- ▶ à la réception de la fiche « Connaissance du client - Origine des fonds » (sauf souscription par l'intermédiaire d'un établissement financier). À ce titre, la Société de Gestion se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis pour répondre aux règles édictées par le Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux.

MODALITÉS POUR REMPLIR LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

- ▶ Pour les époux mariés sous le régime de la communauté ou si les parts constituent des biens communs : le conjoint de l'acquéreur doit, sous peine de nullité, donner son consentement en apposant sa signature sur le recto du présent document et en indiquant « Bon pour souscription à (nombre en toutes lettres) parts ».
- ▶ Pour les partenaires d'un PACS : en cas d'indivision, faire signer le bulletin par chacun des partenaires.
- ▶ Pour les indivisions : établir le bulletin au nom de l'indivision, le faire signer par chacun des indivisaires et leur(s) mandataire(s) dûment autorisé(s).
- ▶ Pour les mineurs et les incapables majeurs : établir le bulletin au nom du mineur ou de l'incapable, faire signer le représentant légal et préciser ses noms, prénoms, domicile et qualité.
- ▶ Pour les usufruitiers et les nus-propriétaires : faire signer le bulletin par chacun d'entre eux.

MODALITÉS POUR COMPLÉTER L'ENCADRÉ DÉMARCHAGE (en grisé au recto)

Cet encadré est à remplir si la souscription résulte d'un acte de démarchage. Aux termes de l'article L.341-1 du Code monétaire et financier, constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir de sa part un accord sur la souscription aux parts de la SCPI PIERRE PLUS. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins. L'ensemble de ces règles ne s'appliquent pas lorsque la personne démarchée est déjà associée de PIERRE PLUS et si les montants en cause correspondent à des opérations habituellement réalisées par elle.

Obligations à la charge du démarcheur :

- ▶ présenter sa carte de démarcheur et justifier de son nom, de son adresse professionnelle, de son numéro d'enregistrement, du nom, de l'adresse et du numéro d'enregistrement de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage des parts de la SCPI PIERRE PLUS est effectué ;
- ▶ s'enquérir de la situation financière du souscripteur potentiel, de son expérience, de ses objectifs en matière de placement ou de financement ;
- ▶ remettre les statuts, la note d'information visée par l'AMF, le document d'informations clés, le bulletin de souscription, les derniers rapport annuel et bulletin trimestriel de PIERRE PLUS ;
- ▶ communiquer au démarché, d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre sa décision ;
- ▶ informer le démarché de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-16 I et II du Code monétaire et financier ;
- ▶ informer le démarché qu'il dispose d'un délai de réflexion de 48 heures à compter de la signature de l'encadré « démarchage ». Ce délai commence à courir le lendemain de la signature de l'encadré et sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable si son expiration normale arrive un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé. Avant l'expiration de ce délai, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres ni fonds. La signature du bulletin de souscription, ainsi que le versement des fonds ne pourront intervenir qu'à l'échéance de ce délai.